

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVÉ– PARCOURS Droit et pratique de l'assurance**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours « Droit et pratique de l'assurance »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
ASSELAIN	Maud	MCF	Droit des assurances
<i>Membres du jury :</i>			
RADE	Christophe	Pr	Droit de la responsabilité civile
BLOCH	Laurent	Pr	Droit des assurances et droit de la responsabilité civile
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAGOUTTE	Julien	MCF	Droit de la responsabilité civile environnementale
COSTES	Adeline	MCF	Droit de la responsabilité civile

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Professeur de droit privé et sciences criminelles
Directeur du collège DSPEG